



CONSEIL GENERAL

Législature 2021-2024

21^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

Jeudi 7 novembre 2024
Auditoire de Vigner

Présidence : M. Yann Chalon

Secrétariat : M. Nicolas Droz

Table des matières :

1.	Appel	Page	3
2.	Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024	Page	3
3.	Présentation de la révision du Plan d'aménagement local (PAL)	Page	3
4.	Information au sujet de l'arrêté du Conseil communal sur le photovoltaïque en ZAL	Pages	5 – 7
5.	Demande de crédit d'engagement de CHF 4'170'000.00 pour le réaménagement de la RC5 ; rapport à l'appui	Pages	7 – 16
6.	Fusion : point de situation	Pages	16 – 17
6.	Communications du Conseil communal	Pages	17 – 18
7.	Motions et propositions	Page	18
8.	Interpellations et questions	Pages	18 – 19

Date	Statut	Commentaires
07.11.2024	Version provisoire pour approbation	
12.11.2024	Version définitive	

Le Président

La 21^{ème} séance du Conseil général de cette législature est ouverte et vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue. J'ai le plaisir de saluer les représentants de la presse que je remercie d'être venus.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et a reçu l'ordre du jour. Le Président rappelle l'art. 41 al. 1 du règlement général de la commune selon lequel un membre du Conseil général empêché d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance, par écrit, auprès du président, copie à l'administration. On ne se fait pas excuser lors de l'appel.

1. Appel

Le Président donne la parole à M, Nicolas Droz, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présent·e·s : 23

Excusé·e·s : MM. Charles Constantin, David Guenin, Ludovic Kuntzer, Jean-Philippe Pramil
Mme Nathalie Müller

Absent·e·s : MM. Georges Bertoni, Jean-Maurice Ducommun, Ramadan Nrecaj
Mme Ivana Marti,

Suppléant·e·s : MM. Julien Boureau, Matthias Imboden

Le Président annonce que le quorum est atteint et que le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est à 12.

L'ordre du jour n'appelant pas de remarque, **le Président** le considère comme accepté.

Il rappelle également que les textes doivent être transmis à Mme Nadia Cutro (nadia.cutro@ne.ch), ceci le plus tôt possible après la séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Présentation de la révision du Plan d'aménagement local (PAL)

Rapport de la Commission de la révision du plan d'aménagement local CRPAL (non lu pendant la séance)

Préambule

La révision du Plan d'Aménagement Local (PAL) a été un processus complexe et exigeant, marqué par de nombreux défis et rebondissements. La Commission de Révision du PAL (CRPAL) s'est réunie à 27 reprises, un chiffre qui reflète l'ampleur des discussions nécessaires pour parvenir à un consensus. Ces séances ont parfois été houleuses, témoignant de la diversité des points de vue et des opinions divergentes sur la façon à procéder.

Les nombreux changements au sein de la commission ont également ajouté à la complexité du processus, tout comme la fusion récente des communes de Saint-Blaise, Hauterive, La Tène et Enges. Cette fusion a imposé de nouvelles obligations de coordination aux mandataires, retardant ainsi l'avancement de la révision du PAL.

Malgré ces obstacles, la CRPAL a poursuivi ses travaux pour établir conjointement avec le CC et le mandataire team+ un projet d'aménagement cohérent et équilibré, bien que souvent dans des délais trop courts.

Il convient de noter qu'un seul membre de la CRPAL a été élu au nouveau Conseil général de Laténa. Cette sous-représentation appelle à une vigilance accrue afin de garantir que les intérêts de notre commune ainsi que le travail fourni par la CRPAL durant 4 ans soient pris en compte. Il sera crucial, pour la suite, que le nouveau Conseil général de Laténa constitue une commission capable de traiter les spécificités locales et de prendre en considération les éléments abordés ci-dessous.

La CRPAL regrette que de nombreuses zones importantes pour le développement du village n'aient pas pu être traitées dans cette commission, soit parce que des projets étaient encore en cours d'étude, soit parce que des projets étaient déjà terminés, soit parce que les délais trop serrés ne le permettaient pas. Ainsi, des importantes occasions ont dû être laissées à l'abandon. Les zones qui n'ont pas été traitées par la CRPAL sont les suivantes :

- Secteur Gare-Lac
- Secteur de la Poste
- RC5
- Secteur Lentille des Lavannes
- Secteur les Fourmillères
- PQ Les Chauderons

À l'exception des secteurs mentionnés ci-dessus, qui ne relèvent pas de notre compétence, la CRPAL est globalement satisfaite du résultat obtenu.

Remarques générales

Conservation de l'arborisation et de l'aspect jardins sur des parcelles privées

Le Conseil communal, sur proposition du mandataire team+ et d'entente avec la CRPAL, veut conserver l'arborisation ainsi que l'aspect jardins sur certaines parcelles privées et propose une protection de l'état actuel. Il s'agit de 10 parcelles privées joliment arborisées (108, 2418, 2552, 2553, 3838, 1811, 2523, 2575, 88, 2675) et 6 parcelles privées faisant partie des jardins recensés ICOMOS (2014, 3255, 3633, 4478, 4518, 4519) qui seront grevées de restrictions.

La CRPAL souhaite que les propriétaires des parcelles concernées en soient informés de manière transparente. Lors de la séance du 16 octobre 2024, il a été convenu que les propriétaires soient informés de cette décision avant la mise à l'enquête publique, soit après que le dossier de PAL revient du SAT.

Zone de production d'énergie solaire

La CRPAL est contre l'affectation d'une zone de production d'énergie solaire dans la carrière des Vardes. Ce site est important pour la petite faune, de plus la carrière des Vardes fait partie de la zone à protéger communale. Deux autres sites, à savoir le parking du port et le parking de l'ancienne JOWA (sur A5), sont plus appropriés puisqu'à proximité se trouve deux stations moyennes tension (20kV).

Revue du règlement communal d'affectation des zones (RCAZ), article par article

La revue du nouveau RCAZ a soulevé de nombreuses questions et remarques, dont la plupart ont pu être résolues au fil des différentes séances. Lors de la dernière séance de la CRPAL, les articles suivants étaient encore en discussion.

Art. 12, al 2a : La CRPAL a demandé à plusieurs reprises que le statu quo soit maintenu, à savoir : Indice d'occupation du sol (IOS) maximum de 0.25 pour les habitations individuelles, et de 0.3 pour les habitations juxtaposées de 2 ou 3 logements.

Recommandation acceptée lors de la séance finale CRPAL 27 du 16 octobre 2024.

Art 15, al. 14d : La CRPAL s'interroge sur la phrase « Les avant-toits ne peuvent être interrompus au droit des lucarnes ». C'est une certaine typologie de maison qu'on trouve beaucoup en zone

d'ancienne localité ; à l'époque ces lucarnes servaient à monter le bois. La CRPAL propose au CC d'enlever cette phrase.

Recommandation accepté lors de la séance finale CRPAL 27 du 16 octobre 2024.

Art. 21, al. 6 : La CRPAL considère cet alinéa comme trop restrictif pour un bâtiment en zone industrielle et propose au CC de biffer cet alinéa.

Recommandation accepté lors de la séance finale CRPAL 27 du 16 octobre 2024.

Art 81, al 3 : La CRPAL constate que l'indice suisse des prix de la construction, Espace Mitteland, est fixé sur la base octobre 1998=100. La CRPAL propose au Conseil communal de profiter de la révision du PAL pour choisir la base la plus récente disponible, soit un indice 100 daté d'octobre 2020. La CRPAL relève que ce point doit être coordonné entre les mandataires des 4 communes.

Aucun accord trouvé lors de la séance finale CRPAL 27 du 16 octobre 2024.

Art. 98, al. 1 : La CRPAL propose de remplacer la phrase « La hauteur maximale par rapport au terrain naturel de l'ensemble des talus, murs de soutènement et remblais ne peut pas dépasser 1.50 m » (règlement-type) par « L'amplitude totale des talus, murs de soutènement et remblais ne doit pas excéder 1.50 m par rapport au terrain naturel. »

Aucun accord trouvé lors de la séance finale CRPAL 27 du 16 octobre 2024.

Art. 100, al. 3 : La CRPAL propose au CC de biffer cet alinéa.

Aucun accord trouvé lors de la séance finale CRPAL 27 du 16 octobre 2024.

Art. 119, al. 1 : La CRPAL souhaite remplacer « l'essence des arbres à planter » par « types d'arbres et tailles ».

Recommandation accepté lors de la séance finale CRPAL 27 du 16 octobre 2024.

M. Eric Ryser (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

En l'absence du président de la Commission de révision du plan d'aménagement, il me revient de vous présenter brièvement le PAL dévoilé ce soir.

Je ne m'étendrai pas sur les détails de ce plan d'aménagement, achevé il y a seulement quelques jours. Ce privilège revient au Conseil communal et à ses mandataires. Ce plan d'aménagement doit encore passer par la sagacité du Service de l'aménagement du territoire, être présenté à la population, puis ultérieurement à l'approbation du Conseil général de Laténa, avant de finalement être mis à l'enquête publique et entrer en vigueur.

27 séances de notre commission ont été nécessaires pour aboutir aux documents que vous allez découvrir. Ce projet de révision du plan d'aménagement et le règlement qui l'accompagne sont le fruit d'intenses débats, pour ne pas dire plus. Nous sommes toutefois parvenus à achever notre pensum, non sans avoir épuisé pas moins de quatre présidentes et présidents de notre commission. Nous pouvons dire avec fierté que le travail est fait, même s'il subsiste quelques doutes sur certains points de détail. Cependant, ce nouveau plan d'aménagement, par les options qu'il propose, préservera la qualité urbanistique de notre charmant village.

Quant à moi, en tant qu'architecte, je regrette la disparition de la notion de gabarit, seule méthode permettant de maintenir des distances aux limites en tenant compte de la topographie. Je pense que cet abandon entraînera de nombreux problèmes de procédures, notamment en cas d'agrandissement de bâtiments existants.

Je laisse maintenant le Conseil communal vous présenter ce plan d'aménagement.

M. Alain Jeanneret (CC)

M. Jaunin

Présentation Powerpoint, voir annexes.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Voilà ce que l'on voulait vous présenter ce soir, j'espère que l'on a pu vous convaincre de la qualité du travail qui a été fait.

Le Président :

En principe, il n'y a pas de discussion sur un point comme celui-ci, néanmoins, s'il y avait des questions de compréhension sur ce qui a été dit, vous pouvez poser votre question. En revanche, pas de question polémique, uniquement des questions sur ce qui a été dit.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je crois me rappeler que dans cette liste, présentée il y a longtemps, il y a aussi un rapport sur les risques naturels. Je sais que cette étude a été faite mais je ne la vois pas présentée ici.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Oui, vous avez raison mais je ne crois pas que cela fait partie du dossier à déposer. Il doit y avoir une étude des risques mais elle ne doit pas être déposée.

Cette étude a été faite, c'est le bureau Bonnard et Gardel qui a fait la conclusion principale. Il y a une grosse mesure qui permettrait de sauver Saint-Blaise de toute inondation, cela serait de faire un tunnel de détournement des eaux depuis le haut du village jusqu'au Loclat.

Le Canton est en train d'évaluer si le rapport ou efficacité est positif ou pas. Le reste des mesures étant de faire des mesures ponctuelles le long du Ruau, aussi bien des interventions pour améliorer la fluidité des liquides que des mesures d'interventions. Ces mesures n'empêchent pas les débordements du Ruau.

Le président annonce l'arrivée de M. Hemmer et Ambigapathy. La majorité absolue passe à 13.

4. Information au sujet de l'arrêté du Conseil communal sur le photovoltaïque en ZAL

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il s'agit également d'un dossier que nous avons souhaité vous présenter avant la fin de la législature parce que c'est un dossier important qui a été assez polémique, politiquement et techniquement, et que nous avons jugé important pour le village de Saint-Blaise.

Pour rappel, ça vient d'être dit, Saint-Blaise est un village en zone ISOS, en grande partie de catégorie A, donc en protection nationale maximale. C'est ce qui nous a incités, il y a 3 ans environ, lors des premières demandes d'installation photovoltaïque en ZAL, d'interdire la construction d'installations solaires en ZAL, tant qu'il n'y avait pas de règlement qui nous permettait d'apprécier et de contrôler ces installations.

Cette interdiction temporaire de bâtir avait une durée maximale de 2 ans et s'est terminée le 31 octobre dernier. Pour rappeler également, une commission ad hoc a été nommée avec 3 experts du domaine de l'énergie et avec 3 experts du domaine de la protection du patrimoine. Après 4 ateliers très intéressants, la commission a rendu un rapport qui a été présenté aux commissions concernées dans cette salle.

Sur cette base, nous avons établi, sous forme d'arrêté du Conseil communal, une série d'articles qui serviront de règlement de l'installation photovoltaïque en ZAL. Cet arrêté a été publié officiellement le 1^{er} novembre et il est donc depuis maintenant en vigueur.

Pourquoi un arrêté ? Parce qu'en fait, il s'agit d'une modification du PAL et que le SAT (Service de l'aménagement du territoire) n'aurait pas admis et ça aurait été pas très logique de faire une modification du PAL alors qu'on fait la révision du PAL. Autrement dit, l'établissement d'un arrêté provisoire permettra à la Commune de légiférer ou de régler et de contrôler les installations photovoltaïques. Les articles de cet arrêté sont maintenant dans le projet du PAL qu'on vient de voir et ils passeront la procédure usuelle comme pour toutes les zones du territoire.

Je ne vais pas entrer dans les détails concernant les règles, simplement quelques principes. Nous avons cherché à être le plus simple possible. La première chose, c'est que nous n'allons pas interdire les installations photovoltaïques en ZAL, mais il y aura certaines contraintes qui permettront, à notre avis, de préserver le patrimoine.

En résumé, les bâtiments des lieux classés, il y en a 8 dans la zone d'ancienne localité, nécessiteront, si les propriétaires souhaitent installer du photovoltaïque, une étude formelle avec un certain nombre d'éléments qui fourniront la preuve qu'il y a une étude soignée qui a été faite d'intégration du photovoltaïque sur ces bâtiments-là, non seulement sur les bâtiments eux-mêmes, mais aussi dans le contexte avec les bâtiments alentours. Pour tous les autres bâtiments classés ou non classés en zone d'ancienne localité, il est admis d'avoir des installations photovoltaïques sous une seule forme, c'est-à-dire des bandes de panneaux solaires. Ces bandes de panneaux solaires peuvent être horizontales, à la fête ou à la corniche. Elles peuvent être verticales, à gauche ou à droite, éventuellement au milieu. Il ne peut y en avoir qu'une par toiture et les panneaux peuvent être en portrait ou en paysage.

Pourquoi cette possibilité multiple ? Parce que vous avez peut-être en tête la structure des panneaux, des toits de notre vieux village. Elle est très différenciée, il y a des toits allongés, il y a des toits horizontaux, il y a des toits trapézoïdaux, et pour optimiser la production énergétique, alors qu'on impose une certaine diminution parce qu'on n'autorise pas de couvrir absolument tout le toit, le propriétaire peut chercher la bande de panneaux solaires qui est la plus efficace énergétiquement. On a fait aussi des simulations visuelles et on constate qu'en autorisant ce genre d'installation, il y a une certaine signature qui devient visible. C'est-à-dire que si on regarde un ensemble de toits avec chacun une bande de panneaux solaires, c'est toujours un petit peu la même signature de panneaux solaires. Ça donne une certaine unité dans la manière de traiter l'énergie sur ces toits. L'autre possibilité, à part ça, c'est de remplacer sur un pont ou sur les deux ponts d'une toiture, l'ensemble des tuiles existantes par des petites tuiles solaires qui remplacent les tuiles en terre cuite.

Ceci, pourquoi ? Parce que certainement que la technologie, la technique va évoluer. Il existe déjà ce genre de tuiles qui peuvent être multicolores, qui sont encore en verre, donc qui ont un certain reflet. Ces reflets pourront être atténués, nous penserons, avec le temps, techniquement. C'est peut-être plus intéressant d'un point de vue énergétique d'avoir ce genre d'installation et ça permet aussi un autre type d'esthétique ou d'intégration que les bandes de panneaux solaires. Ce sont les principes qui régissent l'installation des panneaux photovoltaïques en ZAL, pour ce qui me concerne, un des grands paradigmes qui a changé, c'est qu'on parlait toujours d'intégration des panneaux

solaires, c'est-à-dire qu'on enlève les tuiles, on les remplace par des panneaux solaires pour qu'elles soient bien à niveau. En fait, ce n'est peut-être pas si intelligent que ça. Autant maintenir le patrimoine des anciennes tuiles dans terre cuite lorsque c'est possible, construire par-dessus des panneaux solaires qui dureront 20 ans, qui peut-être disparaîtront, qui seront complètement différents, mais on aura toujours la structure centenaire sous cet élément d'installation photovoltaïque.

5. Demande de crédit d'engagement de CHF 4'170'000.00 pour le réaménagement de la RC5 ; rapport à l'appui

Le Président demande si quelqu'un souhaite la lecture du rapport de la Commission financière et de gestion. Ceci étant le cas, Monsieur Zago en fait la lecture :

Présidée par M. Nicolas Bornand, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 28 octobre 2024, en présence de 8 de ses membres, ainsi que du Conseil communal in corpore, et de l'administrateur communal.

La Commission a pris acte des rapports de la Commission des énergies et de la Commission des infrastructures qui ne recommandent pas l'approbation du crédit en l'état du rapport du Conseil communal.

Les commissaires ont été convaincus par les arguments avancés par le Conseil communal, notamment la qualité des arguments présentés par les experts mandatés. Deux questions restent ouvertes, la transformation des mâts TransN/lampadaires ainsi que la question de l'arborisation du tronçon Est de la RC5 (tronçon avenue de la gare - rond-point du vieux pressoir).

Concernant la plantation d'arbres, le besoin de compléter la couverture végétale est une évidence pour la Commission, notamment dans la continuité des aménagements qui seront réalisés à Hauterive le long de la RC5. De plus, les bienfaits apportés par une intensification de l'arborisation en zone urbaine - notamment dans la limitation des îlots de chaleur - sont nécessaires en périphérie de la zone d'ancienne localité où l'arborisation est difficile à cause des caractéristiques du bâti. C'est une vision d'avenir qui est proposée, visant à maximiser la résilience future du village. Par ailleurs, la transformation de cet axe routier en une zone 30 arborée contribue directement à la vision du nouveau PAL qui vise à mieux lier la zone d'ancienne localité avec la zone village-gare-lac et les rives.

Pour la majorité des membres de la commission, ces avantages valent bien le coût dû à l'implantation des arbres, qui implique le déplacement des certaines infrastructures souterraines actuelles, et est chiffré à CHF 690'000.00. Ce qui fait un coût de CHF 36'300.00 pour chacun des 19 arbres prévus dans le projet actuel, selon la figure 8 du rapport du Conseil communal. Il s'agit toutefois du coût brut, le coût net étant inférieur de 20 à 25 % avec les subventions cantonales.

L'autre question concerne l'aménagement des mâts pour des lampadaires et de leur combinaison avec les supports des caténaires du trolleybus TransN. La commission partage l'avis du Conseil communal que le projet offre l'opportunité de rénover l'entièreté du système d'éclairage (vétuste), de découpler les luminaires des mâts TransN et ainsi de permettre un ciblage plus adéquat de l'éclairage et un entretien moins compliqué. La commission est d'avis que les détails techniques ne doivent pas être débattus à ce stade et que des discussions ultérieures seront possibles lors de la planification du projet d'exécution.

À ce stade et afin de trouver le meilleur compromis tenant compte des contraintes techniques, le CC a proposé éventuellement d'impliquer des commissaires dans le suivi, qui de toute manière sera géré par la Commune de Laténa.

Il a été souligné par le Conseil communal que si ce projet ne passait pas, et compte tenu que les travaux sont déjà engagés depuis Monruz, la réfection des enrobés de surface page 2 serait tout de même réalisé, mais à minima. À savoir, sans que la zone soit modifiée en zone 30, sans que les

luminaires ne soient optimisés, et sans qu'une arborisation ne soit réalisée.

Ce serait gâcher une occasion unique d'améliorer notre cœur de village, et surtout engager la commune dans des surcoûts futurs lorsque les modifications des réseaux en sous-sol deviendront inévitables.

En tirant les sommes du débat, et à une majorité de 6 contre 1 et une abstention, la Commission recommande au Conseil général d'approuver l'arrêté tel que formulé par le Conseil communal.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Comme vous savez, le rôle du rapporteur serait de rapporter dans un rapport ce que la majorité de la Commission délibère, ce qui a été fait tout à l'heure.

Permettez-moi maintenant, d'exprimer quelques remarques en tant que simple membre de la Commission financière et de gestion. Je trouve que quelques propos du rapport de la Commission financière et de gestion que venez d'entendre sont un peu extravagants. En particulier, il y est dit que le système d'éclairage actuel serait vétuste. Ce n'est en réalité pas le cas, les lampes viennent même d'être changées pour des Leds, ce qui a représenté un travail et un coût non négligeable qui est tout récent.

Par ailleurs, bien que des dernières normes en la matière préconisent des luminaires plus rapprochés, ces normes ne s'appliquent pas à une configuration d'éclairage déjà en place, et qui reste tout à fait adéquate pour bien illuminer la route.

Le rapport de la Commission financière et de gestion laisse aussi entendre que la subvention d'environ CHF 150'000.00, attribué dans le rapport du Conseil communal au, je cite ; « projet d'agglomération » ; serait étroitement associée à la présence des 19 nouveaux arbres. Sans arbres, pas de subvention, du tout. Ceci semble curieux, et j'aimerais en avoir la confirmation formelle par le Conseil communal, à noter ainsi dans le PV de ce Conseil général.

Si on recevait vraiment CHF 150'000.00 pour 19 arbres (dont la valeur propre est à peine d'environ CHF 15'000.00), alors on aurait intérêt à en mettre une centaine. Profitons mieux de cette largesse verte du Canton... Mais cela me semble un peu douteux.

Rapport de la Commission des énergies

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Présidée par M. Olivier Blanchoud, la Commission des énergies (ComEn) s'est réunie le 23 octobre 2024, en présence de 6 de ses membres. La première partie de la séance était en commun avec deux membres du Conseil communal (CC), plusieurs mandataires et experts techniques pour le Conseil communal, ainsi que les commissions d'urbanisme et des infrastructures.

Réunie ensuite séparément, la Commission a pris acte de plusieurs éclaircissements fournis. Toutefois à l'avis de plusieurs membres, ces explications n'ont pas répondu complètement et de manière exhaustive à toutes les remarques qui avaient été formulés dans le premier rapport de la Commission des énergies au sujet de al RC5.

Aussi, bien que la question de l'opportunité d'une allée d'arbres en bordure nord de la partie est de la rue ne soit pas strictement du ressort de la Commission des énergies, la présence ou non de cette structure arborisée aurait une influence majeure pour l'emplacement, la hauteur, et le type de

luminaires, et donc leur coût.

En tirant les sommes du débat, et à une majorité de 3 contre 1 et 2 abstentions, la Commission considère que le chapitre de l'éclairage de la RC5 n'est pas suffisamment mûr dans l'actuel projet du Conseil communal.

Ainsi, en l'état du rapport du Conseil communal, la Commission des énergies n'est pas en mesure de recommander au Conseil général l'approbation de l'arrêté tel que formulé par le Conseil communal.

Rapport de la Commission des infrastructures et espaces publics

Mme May Rousseau (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

La Commission des infrastructures et espaces publics a eu l'occasion de débattre sur la demande de crédit pour la réfection et le réaménagement de la RC5 lors des séances du 9 septembre 2024 dans un premier temps, puis du 23 octobre 2024 dans un deuxième temps.

Cette demande a été traitée en deux temps car il est rapidement apparu dans la première version du rapport du Conseil communal que le coût d'aménagement des arbres, estimé à CHF 900'000.00, était démesuré. Il s'en est suivi un report de la séance du Conseil général du 26.09.2024, un nouveau rapport, et une deuxième séance multi-commissions le 23.10.2024.

La Commission des infrastructures et espaces publics s'attendait donc à ce que ses remarques concernant les arbres en particulier soient prises en compte, que des explications crédibles soient présentées et que de nouvelles propositions soient exposées.

Le nouveau rapport a l'avantage de clarifier précisément le coût supplémentaire de l'installation des 19 arbres. Il se monte désormais à CHF 690'000.00, soit environ CHF 36'300.00 par arbre.

Pour le reste, les compléments d'informations apportés soit dans le rapport soit oralement en séance par le Conseil communal ou les mandataires n'ont largement pas convaincu la majorité de la commission.

Cette 2^{ème} séance était également censée apporter des clarifications concernant l'installation des nouveaux mats. Les débats nourris n'ont pas permis de rassurer ni d'avancer sur ce sujet, un certain flou subsiste tant technique que financier concernant l'éclairage publique.

D'une manière plus générale, concernant le projet de réaménagement de la RC5 dans son entier, les aménagements proposés vont considérablement modifier ce secteur du village.

Le parti pris par les conseillers communaux et les services de l'Etat de Neuchâtel en charge du dossier est de freiner drastiquement le trafic des voitures individuels au profit de la mobilité douce, notamment en instaurant une zone 30 km/h.

Les mesures proposées répondent également à des besoins avérés de réfection et de modernisation de différents types d'installations techniques.

À l'issue de la séance du 23 octobre 2024, la Commission des infrastructures et espaces publics a eu l'occasion de se prononcer et d'exprimer à la majorité que ce projet n'est pas acceptable en l'état à cause du prix exagéré de l'ajout de 19 arbres.

Rapport de la Commission d'urbanisme

Mme May Rousseau (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de l'urbanisme s'est réunie le 29 octobre pour étudier le crédit d'engagement de CHF 4'170'000.00 destiné à la réfection et au réaménagement de la rue de Neuchâtel et de l'avenue Bachelin.

Les discussions ont abouti à un avis favorable de la commissaire sur ce crédit, qui a été accepté avec une abstention. La Commission considère que ce projet d'infrastructure permettra effectivement d'améliorer la situation actuelle, notamment en termes de sécurité et d'accessibilité pour les usagers, ainsi que de moderniser les infrastructures existantes.

Cependant, des réserves ont été soulevées concernant l'approche retenue pour ce projet. En effet, la commission regrette que le plan proposé ne prévoit aucune alternative ni solution concrète pour favoriser la mobilité douce. Un consensus a émergé autour de l'importance d'intégrer, dans les futurs projets d'infrastructures, des éléments favorisant des modes de transport respectueux de l'environnement, tels que des pistes cyclables sécurisées et des aménagements piétons améliorés.

Recommandations de la Commission :

Bien que la Commission approuve ce crédit, elle recommande que des réflexions complémentaires soient menées pour inclure des mesures favorisant la mobilité douce dans les prochains projets de réaménagement urbain. Une attention particulière pourrait être portée aux options qui encouragent les déplacements à pied, à vélo, ou en transports en commun, en harmonie avec les initiatives en faveur de la durabilité et de la réduction de la dépendance automobile.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Nicolas Bornand (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a débattu avec enthousiasme du dernier rapport soumis à notre législatif. Des débats nourris dont il a résulté des divergences au sein du groupe, reflet des conclusions des différents rapports de commission appuyant ou refusant la présente demande de crédit.

Crédit conséquent pour travaux conséquents. La réfection du tronçon saint-blaïsois de la RC5 étant d'ores et déjà agendée pour l'automne prochain, il fait sens que Saint-Blaise puisse profiter des travaux à venir pour réaliser ceux qui sont énumérés dans le rapport, pour lesquels le groupe PLR n'en conteste pas la majorité des investissements à charge de la Commune. Le groupe PLR s'étonne que la présente demande de crédit ne repose pas sur un projet « définitif » et que des études complémentaires soient encore nécessaires pour répondre à des questions plus précises, telles que l'implantation des arbres, la hauteur envisagée des arbres, la pose des luminaires par exemple. En tout état de cause, il est espéré que les coûts de ses futures études complémentaires n'engageront pas de coûts supplémentaires à charge du contribuable.

Le groupe PLR s'est plus particulièrement penché sur les coûts concernant le réseau d'éclairage public (CHF 317'000.00) et l'arborisation du trottoir nord du tronçon allant de l'avenue de la Gare au rond-point du vieux pressoir (CHF 690'000.00).

Concernant l'éclairage public, une petite majorité du groupe PLR estime cohérent que les futurs lampadaires soient dissociés des mâts de TransN, lesquels sont de surcroît implantés sur le domaine privé. Ne connaissant pas les futures intentions de TransN quant au sort de leurs mâts, il paraît ainsi nécessaire de profiter des travaux à venir pour une remise aux normes de l'entier du système électrique et prévoir la pose de nouveaux lampadaires. Sur le plan financier, une partie du groupe estime qu'une économie de CHF 35'000.00 pourrait être envisagée en cas de pose de nouveaux luminaires sur les mâts TransN, l'autre partie du groupe estimant que le report de la pose

de nouveaux lampadaires pourrait finalement s'avérer plus onéreux pour la Commune. Par ailleurs, il est pris acte des prescriptions légales imposées pour l'éclairage des carrefours, des passages pour piétons et des arrêts de bus, ce qui oblige en l'état un changement de 13 poteaux actuels sur 19, la sécurité étant privilégiée à l'esthétique.

Concernant l'arborisation, la question principale soulevée est : est-il nécessaire de planter des arbres à cet endroit, pour un coût global de CHF 540'000.00 après déduction des subventions de la confédération (20-25 % des coûts) ? Ne serait-il pas plus judicieux, pour un même investissement, de prévoir sur le principe un remplacement des arbres de nos forêts qui sont massacrés par les attaques massives du bostryche ?

Une petite majorité du groupe PLR acceptera qu'il soit investi CHF 690'000.00 (hors subventions) pour la plantation d'arbres, ainsi que pour les travaux qui en découlent. Même si le groupe s'accorde à dire que ces plantations ne sauveront pas la planète, des arguments divergeant ont été soulevés. Une partie du groupe estime que l'investissement est disproportionné pour une plantation de quelques arbres au bord d'une route, sans compter ni les problèmes et les coûts occasionnés pour leur taille, ni les problèmes liés à l'accès des lignes TransN, ni les conséquences sur l'éclairage de la future piste cyclable notamment. Une autre partie du groupe relève en revanche l'harmonie avec le projet d'Hauterive qui prévoit également la plantation d'arbres, un esthétisme en lien direct avec la modification de la route (zone 30), une cohérence avec le souhait d'unir le centre du village et l'accès au lac, le signal positif au regard de la cause climatique. De plus, on peut aisément profiter de la réfection totale de la route pour la création des fosses végétalisées, ce qui ne sera plus le cas une fois les travaux terminés.

Toutefois et comme indiqué précédemment, des études complémentaires sont envisagées. Le groupe PLR enjoint donc le Conseil communal et les futures autorités de Laténa de prendre en compte les différentes questions soulevées par les commissions pour une réalisation finale des travaux la plus adéquate et pertinente possible.

Au final, une petite majorité du groupe PLR acceptera la demande de crédit d'engagement de CHF 4'170'000.00.

En guise de conclusions, je me réjouis de vous retrouver toutes et tous « au soleil, sous la pluie à midi ou à minuit » non pas sur l'avenue des Champs-Élysées, mais sur la RC5 pour discuter des souvenirs de Saint-Blaise et de l'avenir de Laténa.

M. Lionel Giron (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Alors que nous nous acheminons vers la fin de la dernière législature de la Commune de Saint Blaise en tant que commune non fusionnée, il nous reste une importante décision à prendre, sans doute la dernière. Cela concerne le crédit d'engagement pour le réaménagement de la RC5.

Le rapport présenté par le Conseil communal ainsi que ses compléments d'information nous ont permis de comprendre les enjeux de ce projet et surtout sa nécessité. Ce rapport a été décortiqué et commenté par de nombreuses commissions (énergie, infrastructures et espaces publics, financière et de gestion, urbanisme) et il n'en est pas ressorti une position unanime : 2 commissions soutiennent le rapport et l'approbation du crédit et 2 commissions ne soutiennent pas le projet en l'état.

Le groupe socialiste a débattu de ce projet à la lumière des différents rapports partagés et souhaite attirer l'attention du Conseil général sur quelques éléments clé autour et au-delà du projet proprement dit.

L'éclairage public est le premier point d'achoppement. L'expertise de mandataires spécialisés a été mobilisée et ces derniers ont apporté des réponses convaincantes aux problématiques soulevées

par les commissions. De plus, le Conseil communal a proposé que des membres de la commission des énergies puissent être impliqués dans la planification du projet d'exécution. Cela nous semble une proposition adéquate pour aller de l'avant. Le groupe PS souligne par ailleurs que la perspective de démanteler la route au complet (et on peut voir ce que cela implique à Monruz) tout en préservant l'infrastructure électrique obsolète serait contre-productif et certainement source de coûts importants à l'avenir. Le groupe PS est également d'avis qu'il faut s'appuyer sur l'expertise mandatée par le Conseil communal, sinon à quoi bon mobiliser des mandataires ?

Le second élément que le groupe PS souhaite souligner ce soir est que ce projet est à appréhender dans le cadre plus large de la révision du PAL et de l'avenir de notre territoire villageois. En effet, l'un des éléments clé du nouveau PAL consiste à mieux articuler la zone d'ancienne localité avec le secteur village-gare-lac, secteur appelé à se développer. Ceci afin de mettre fin à la coupure que constitue la RC5 et plutôt travailler sur une couture entre les 2 zones. Quoi de mieux qu'un espace public revisité, offrant des usages multiples, pacifiés et permettant au cœur de village de se développer. C'est en faisant la part belle aux mobilités douces que nous pouvons véritablement contribuer à dynamiser encore davantage le cœur de notre village. La RC5 dans sa physionomie actuelle n'est rien d'autre que l'héritage de la philosophie du « tout pour la bagnole des années 60 et 70 ». Les temps ont changé, les nécessités et les pratiques également. Les routes sont des espaces publics multi-usage et non des voies réservées aux seules automobiles. Les piétons et les cyclistes, eux aussi, paient des impôts pour les routes, et il est donc légitime que ces routes soient repensées à l'aune des nouvelles pratiques de mobilité douce. Piétons et cyclistes restent trop peu considérés dans l'espace public routier au seul profit des automobiles, ne « bénéficiant » finalement que des nombreuses nuisances générées par ces dernières. Le PAL engage notre village dans un développement urbain durable. Est-il concevable que ce même village reste défiguré en son cœur par une route héritée d'une autre ère et qui ne correspondra en rien aux aspirations et besoins des générations à venir ?

Un autre élément dont nous avons discuté dans le groupe est la continuité de l'aménagement routier. En effet, le projet déjà en cours de rénovation de la RC5 depuis Monruz prévoit une refonte complète du système de circulation et une arborisation sur la bande centrale. Il serait dommage que Saint-Blaise se démarque comme la commune qui n'a pas voulu se joindre au projet global de refonte de la route cantonale en un axe de mobilité moderne, multi-usage et conforme aux bonnes pratiques urbanistiques modernes.

Ensuite, l'actualité récente nous montre combien les effets désastreux du dérèglement climatique tendent à s'intensifier (Autriche, France, Espagne). Il est donc primordial que toute action de transformation urbaine prenne en compte cette dimension afin d'assurer un équipement urbain qui permette d'atténuer les chocs à venir. Certes, Saint-Blaise n'est pas Valence. Mais souvenons-nous des inondations de Cressier. Beaucoup plus proche et tout aussi dévastatrices bien qu'à une plus petite échelle. Prendre en compte les risques naturels est incontournable aujourd'hui. Et la plantation d'arbres en milieu urbain dans des fosses permettant l'infiltration des eaux de pluie participe pleinement à la résilience de notre village. De plus, les services écosystémiques que les arbres nous fourniront pour les décennies à venir seront essentiels pour les générations futures. Pouvons-nous réellement et égoïstement faire cette économie sur le dos de nos enfants et petits-enfants ?

Je continuerai avec un commentaire en lien avec notre actualité bien locale. Vous avez tous lus que Saint-Blaise est l'une des communes les plus attractives du canton. Nous qui y habitons en sommes bien conscients. N'est-il pas essentiel de tout faire pour que notre village conserve voire améliore son attractivité ? En ce sens, la transformation de la RC5 en une rue villageoise aux mobilités multiples et généreusement arborée ne peut que contribuer à renforcer encore un peu plus l'attractivité de notre village.

Avant de conclure, le groupe PS souhaite rappeler au Conseil général les conséquences d'un refus de voter le projet d'arrêté ce soir. La route sera refaite quoiqu'il en soit. Mais elle ne sera refaite qu'à minima, à savoir l'installation du CAD et le renouvellement des enrobées de surface. Tout le reste restera en l'état, notamment le système électrique vétuste, la fracture entre l'ancienne localité et le secteur gare-lac, les trottoirs et les pistes cyclables trop étroits, et toute modification ultérieure et bientôt nécessaire du fait de sa vétusté engendrera nécessairement des coûts supérieurs pour un

résultat global bien moins satisfaisant... Ne pas voter ce crédit ce soir, c'est condamner Saint-Blaise à ne pas se tourner pleinement vers l'avenir, hypothéquer un développement urbain villageois durable et passer à côté d'une belle opportunité.

Bref, ce projet de réaménagement de la RC5 s'inscrit pleinement dans l'élan donné par la révision du PAL, un village qui évolue et se modernise tout en conservant son caractère unique et authentique. C'est un beau projet, et c'est un projet nécessaire que le groupe PS soutient en votant pour le projet d'arrêté.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le projet de rénovation de la RC5 qui nous est présenté n'est évidemment pas tout à jeter, mais à notre avis il souffre de plusieurs défauts.

Sur plusieurs aspects il n'apparaît pas mûr, et ne justifie pas suffisamment les choix techniques et les coûts associés – même pour un projet qui est annoncé comme préliminaire. En bref, environ CHF 1 million sur les CHF 4,2 de la demande de crédit apparaît arbitraire et mal justifié. En particulier le choix de rétrécir la chaussée dans la partie Est pour mettre 19 arbres. Il s'agit d'une option idéologique destinée prétendument à ralentir le trafic automobile, en empêchant notamment de dépasser les bus. Mais évidemment cela coïncera aussi les bus dans le moindre embouteillage. Tout le monde y perdra du temps.

Chacun-e peut remarquer que le rapport ne mentionne aucune étude du trafic à travers Saint-Blaise, ni pour celui régulier et cyclique selon l'heure et les saisons, ni pour les mesures à prendre en cas d'urgence et blocage de l'autoroute. Par exemple, avec le rétrécissement de la route à l'est, qu'est-il prévu pour assurer le passage de moyens lourds des pompiers en cas d'embouteillage sans perdre de précieuses minutes ? On n'y dit même pas qu'on aurait pensé à cela. Le manque de ce type de prévisions constitue une véritable faute technique dans le rapport.

Cela dit, dans l'apparent enthousiasme pour mettre 19 arbres de plus dans une zone qui déjà ne manque pas de végétation chez les riverains de la route, on ne peut éviter de déceler une intention moraliste que je qualifierais de bobo pseudo écolo. Pour ces personnes, le trafic des automobiles doit être puni et pénalisé à priori. Comme si les automobilistes étaient des méchants qui ne traversent Saint-Blaise que par pur plaisir égoïste. Et non pas, des gens normaux qui pour l'immense majorité se déplacent pour leur travail, et qui donc participent à la création de la richesse économique de tous.

Dans cette approche moraliste, que les gens perdent du temps, et donc de l'argent, n'est pas un problème. Par contre, 19 arbres pour CHF 700'000.00 d'argent public, pas de souci ...

Si au moins le projet assurait une meilleure sécurité des cyclistes. Mais même là, on est face à un projet sans imagination. En admettant le rétrécissement de la route à l'est, on aurait pu au moins alors proposer des séparations physiques pour les voies cyclables. Mais non.

Enfin, permettez-moi de terminer avec quelques propos sur l'économie général de ce projet : Rappelons qu'à chaque dépense publique correspond toujours un revenu et un gain pour quelqu'un d'autre. Donc CHF 1 million de plus dépensé par la Commune, ce sera aussi CHF 1 million de plus d'encaissé pour des mandataires chargés de l'exécution. Mandataires qui dans ce cas sont, au moins en partie, aussi des mêmes entités qui ont rédigé ce projet, et qui ont donc formulé les montants de la demande de crédit.

On pense en particulier à un certain bureau d'urbanisme, toujours le même mandaté par le Conseil communal sans mise en concurrence, et ainsi financé régulièrement de gré à gré. Ou aussi à la société responsable de la mise en place et de l'entretien de l'éclairage public.

Ces conflits d'intérêt sont évidents et nombreux dans ce projet. On ne peut qu'espérer que dans la nouvelle commune la professionnalisation des institutions communales pose plus de limites à ces conflits d'intérêt et cette manière de faire.

Ainsi, en l'état du projet, les conseillers de l'Entente n'envisagent pas d'approuver la demande de crédit.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je remercie déjà les groupes qui entrent en matière pour ce projet, c'est un projet hyper important, vous l'avez dit, c'est pour l'avenir, c'est pour nos enfants que nous faisons ça. Ce n'est pas pour nous.

Nous pensons que c'est un excellent projet qui a été conduit, depuis des années, par de nombreux mandataires qui ne sont pas là pour se mettre de l'argent dans les poches, contrairement à ce que M. Zago vient de prétendre, mais qui sont là pour apporter des conseils à la Commune. Je m'insurge contre ce qui a été dit vis-à-vis des mandataires. On a de nombreux mandataires qui sont là pour leur professionnalisme. Je pense qu'il est important qu'on ait de bons contacts avec eux. Ce sont des accusations faciles que je réfute.

En ce qui concerne les questions qui ont été posées, pour les CHF 150'000.00 de subventions, quelqu'un a posé la question, oui, cette subvention, et nous avons un mail du Service des ponts chaussées, cette subvention ne sera pas versée si les arbres ne sont pas posés. En ce qui concerne les aménagements piétons, il y a quand même des trottoirs élargis à 4 m, donc on pense que pour les piétons, ces aménagements piétons sont faits pour la mobilité douce. Ce n'était pas prévu et possible de mettre des pistes cyclables, la route ne nous permettra pas. Il a été réfléchi que le bord du lac pouvait suffisamment rendre ce service pour les gens qui étaient à vélo.

Cela a été dit, ce n'est pas un projet d'exécution. Le projet d'exécution, c'est une fois que les appels d'offres sont venus. Aujourd'hui, c'est une étude préliminaire qui a été chiffrée au plus près par le bureau d'ingénieur. Cependant, il ne devrait pas y avoir, et ça pour conforter le groupe libéral radical, de dépassement à ce niveau-là. En ce qui concerne l'éclairage public, puisque c'est un des éléments sur lequel les commissions se sont achoppées, le système électrique qui passe sous la route est vétuste, il doit être changé, notamment pour relier les différents lampadaires. Même si on se reliait sur les lampadaires existants, il faudrait quand même changer le système électrique. Donc on est obligé de le faire. Cela a été dit par le groupe PLR, 13 poteaux doivent de toute façon être remis pour éclairer et c'est la loi, pour éclairer les passages publics et puis les arrêts pour les personnes handicapées. Les arrêts de bus, ça représente 13 nouveaux poteaux qui doivent être installés sur les 19.

En ce qui concerne le dépassement du bus, effectivement le bus ne sera pas dépassable où il se trouve actuellement, mais il sera dépassable plus loin. Hier, la signalétique a été changée sur la RC5. Il y a une piste de bus qui est dédiée. Il y a une étude de trafic qui a été faite, elle existe.

Contrairement à ce que M. Zago vient de dire, on tâche quand même d'être professionnels même si on n'est pas des professionnels à la matière. On s'entoure de professionnels, on n'est pas tombé de la dernière pluie pour se dire que l'étude de trafic serait inutile. L'étude de trafic a été faite par un bureau spécialisé et est acceptée par les spécialistes du Service des ponts et chaussées. Cette étude a démontré qu'avec les pistes comme elles sont marquées pour la circulation du bus, celui-ci peut passer sans difficulté, il a une commande qui lui permet de mettre les feux ouverts au carrefour du Brel, ce qui empêchera les attentes et ce qui empêchera aussi que les voitures soient derrière lui en cas d'attente.

Voilà, vous avez parlé des lots de vision d'avenir, des lots de chaleur, le Conseil communal partage entièrement cette vision-là. Et puis, effectivement, l'implantation des arbres correspond à une image d'avenir.

Je passe la parole à Alain Jeanneret.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

On a vraiment, ceux qui ont assisté à tous ces débats, on tourne un petit peu en rond. On reprend toujours les mêmes éléments.

Pour moi, comme pour Claude Guinand et pour le reste du Conseil communal, il y a des affirmations qui sont inadmissibles dans le vrai sens du terme, c'est-à-dire qu'on ne peut pas les admettre. On ne peut pas admettre d'entendre que les mandataires sont malhonnêtes. On a parlé d'intérêt, de conflit d'intérêt, mais entre les lignes, on entend bien qu'ils s'en mettent bien les poches, qu'ils profitent avec la complicité du Conseil communal. Et ça, c'est tout simplement inadmissible.

Une autre chose qui est inadmissible aussi, c'est de dire que le projet n'est pas mûr. Cela fait 3 ans ou plus que des vrais spécialistes, des gens qui connaissent vraiment les choses, avec la surveillance, avec l'accompagnement du Conseil communal, font des études et disent que le projet n'est pas mûr, il faudrait pouvoir l'étayer.

On l'a dit à plusieurs reprises, malheureusement, on est tombé dans un débat, je parle de l'éclairage public, où il s'agissait de savoir qui des techniciens de certaines commissions ou des professionnels qui ont été mandatés pour faire l'étude, avaient raison. Autrement dit, on débat entre une commission et l'Exécutif pour savoir quel est le projet à réaliser.

Mais ce n'est pas comme ça que ça se passe. Lorsqu'on fait une demande de crédit, on fait un rapport qui permet de donner des coûts qui sont réalistes, qui sont étayés sur l'expérience, sur un projet à un niveau suffisant de manière à ce qu'on puisse obtenir la demande de crédit. Et on le dit encore une fois, on le dit plusieurs fois, dans la phase suivante qui sera la phase d'exécution, à ce moment-là, on définira si les luminaires sont à 10 mètres, à 8 mètres ou à 6 mètres, si on les met au bord du trottoir ou ailleurs.

Et puis ça, c'est normal, c'est comme ça que ça se fait dans tous les projets. Quand on a demandé les crédits pour les collèges de Vigner, on n'avait pas le projet d'exécution et on ne pouvait pas vous dire quel type de luminaire et où il serait. Et c'est normal.

Donc l'affirmation pour quoi le projet n'est pas à mur, je ne la comprends pas et je la réfute. Il y aurait beaucoup d'autres éléments aussi qu'on a déjà mentionnés, ridiculiser le Conseil communal parce qu'il n'a même pas pensé à ce qu'il se passe s'il y a des embouteillages et que les ambulances ne peuvent pas passer ? C'est complètement aberrant ! Vous croyez que pour un projet comme ça, ce genre de choses n'est pas considéré ? S'il n'y a pas de bande centrale au milieu, c'est parce qu'il n'y a pas seulement les ambulances qui passent là. Les transports spéciaux de la Confédération, c'est un des axes où les transports spéciaux de la Confédération doivent pouvoir passer. Avec la configuration actuelle, ils le peuvent. On n'aurait pas pu si on avait mis les arbres au milieu. C'est un des éléments qui a fait qu'on a déplacé les arbres du milieu au bord. Enfin, on pourrait multiplier les exemples !

Le plus incompréhensible pour moi, c'est la dernière tentative de M. Zago de dire que l'on est là pour freiner les voitures, pour les empêcher de dépasser. On retombe dans les années 60, je crois que ça ne vaut même pas la peine de soulever ce genre de débat. On n'en est plus là. Si les gens perdent du temps et de l'argent à faire les 600 mètres à Saint-Blaise, j'aimerais bien qu'on chronomètre et qu'on me dise combien de milliards les gens perdent, parce qu'on les empêche de dépasser le bus. C'est d'un ridicule.

Le point concernant le coût de l'éclairage public, ce n'est pas à cause des lampadaires, puisque les lampadaires, on les a payés avec un autre crédit que vous avez voté et qu'ils ne changeront pas, nous les déplacerons. Ce qui coûte cher, cela a été dit, c'est toute l'infrastructure souterraine. S'imaginer, comme ça a été dit aussi dix fois, de vouloir laisser des anciennes alimentations qui, bon, elles peuvent tenir encore 5-6 ans, mais peut-être pas, et puis le jour où l'on devra ouvrir, cela nous coûtera très cher parce qu'on aura un revêtement neuf à refaire.

Enfin, les gens qui ont fait ce projet ont pensé à tout, ce sont des professionnels. Ils ont convaincu le Conseil communal que ce projet était bon, qu'il était mûr. La question des arbres, c'est presque une question idéologique, évidemment. On peut croire qu'il y a des problèmes de biodiversité ou pas, croire qu'il y a des problèmes d'îlots de chaleur ou pas. Là, je laisse chacun dans sa conscience définir quel degré d'écologie il veut avoir dans sa réflexion. Pour ma part, c'est clair, c'est comme ça qu'on fait les actes urbains maintenant.

Le Conseil communal est convaincu que c'est un bon projet et vous propose vraiment de voter ce crédit.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté est accepté par 18 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

6. Fusion : point de situation

Le Président donne la parole au Conseil communal.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Voici venu le dernier point de situation fusion.

Chaque collaborateur, chaque collaboratrice des 4 communes a maintenant un poste attribué dans le nouvel organigramme de Laténa. Une des dernières questions en suspens pour le personnel était de connaître leur lieu de travail.

Voilà donc la répartition décidée par le nouvel Exécutif des différents services : la chancellerie sera à Saint-Blaise, les finances et les ressources humaines également. Le guichet social régional (GSR) ne bouge pas et reste donc à l'Hôtel communal.

Les infrastructures, les bâtiments, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et le management de projets sont regroupés à Marin à Bachelin 4 avec la culture, sports et loisirs et la cohésion sociale (sauf le GSR).

La Santé et la sécurité prendront place à Marin dans les anciens locaux de la police occupés actuellement par le service des infirmières scolaires. Ces dernières emménageront à Hauterive.

Les déménagements se feront en janvier afin de ne pas surcharger le personnel avant les fêtes de fin d'année.

Les membres du nouvel exécutif n'auront pas de bureaux attitrés. Ils seront nomades, en quelque sorte, et passeront d'une localité à l'autre avec leur ordi sous le bras.

Le travail pour Laténa s'intensifie auprès du personnel des communes. Nous avons quelques personnes qui ont un surplus de travail conséquent qui rentre en conflit avec leur travail pour la commune de Saint-Blaise. Nous avons signalé la problématique au Conseil communal de Laténa.

Du côté de l'Exécutif de Saint-Blaise la passation des dossiers se poursuit en géométrie variable selon les dicastères et les personnes impliquées.

Et pour terminer ; sortez vos agendas le 23 janvier 2025 à l'auditoire de Vigner aura lieu une fête ouverte à toute la population pour célébrer la naissance de Laténa.

7. Communications du Conseil communal

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Donc, je l'ai dit tout à l'heure, les feux de signalisation ont été mis en service, aujourd'hui, il y a encore une caméra ou deux qui manquent. Donc, n'en voulez pas aux spécialistes qui sont en train de régler ; ces feux sont en test, surtout la signalétique qui est en test, au bas du Brel.

En ce qui concerne le temple, vous pouvez aussi agender l'inauguration officielle du temple le 18 décembre à 17h. Vous serez invité de manière personnelle, mais notez-le déjà dans vos agendas. Et puis, concernant le temple, le chauffage provisoire sera installé mardi prochain avec une chaudière provisoire.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Quelques informations suite à vos accords de crédit du mois de juin. Donc, la station de pompage de Vigner, il y a déjà eu une coordination qui a été faite entre la Commune de La Tène, les responsables des différents dicastères, ainsi que le pilotage qui se fera par le groupe d'ingénieurs, pour démarrer cette rénovation, cette mise à niveau de la station de pompage de Vigner.

Étonnamment, c'est extrêmement compliqué parce que si tout d'un coup il venait à y avoir un problème, on serait en situation de crise, La Tène n'ayant plus d'eau. Ce qui a pour conséquence pour nous à Saint-Blaise, c'est qu'un autre crédit qui a été voté pour la station de pompage du Ruau, là aussi, il y a certains éléments qui ont été déjà améliorés. Par contre, on attendra d'avoir vraiment fini le Vigner pour commencer à déconnecter le Ruau pour certains besoins.

Pour l'éclairage public, malgré tout ce qui a été dit, c'est de nouveau dans les crédits acceptés au mois de juin, on arrive à bout touchant des changements des luminaires. Le travail avance très bien et d'ici, je pense, la mi-décembre, tout devrait être fini. Si d'aventure, vous entendez des gens qui se plaignent de la nouvelle luminosité, parce que pour certains déplacements, on passe de quasiment pas de lumière à une lumière qui est relativement proche de celle du soleil, il n'y a pas de problème, on peut téléphoner à la Commune et il y a des modifications qui peuvent être faites.

Pour l'information, ce samedi aura lieu, en coordination avec la Commune de Hauterive, l'activité « Un arbre pour chaque naissance » dans les hauts de Saint-Blaise, l'occasion de faire connaître la forêt aux parents pour qu'ils puissent après retourner montrer l'arbre qui a été planté pour leur enfant.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Comme vous l'avez certainement remarqué, le Conseil communal n'est pas au complet mais le conseiller communal Pierre Schmid m'a transmis une lettre à vous lire :

Permettez-moi de vous transmettre ces quelques communications depuis l'Amérique centrale, terre d'isthmes et de contrastes, où la luxuriance de la végétation tropicale et la douceur du climat

m'offrent un cadre idéal alliant harmonieusement mes obligations politiques et mon travail, tout en permettant des moments de ressourcement.

Transports et Tourisme

La Compagnie de Navigation LNM reprendra ses arrêts à Saint-Blaise dès 2025 sur la boucle de Morat, renforçant ainsi notre attractivité touristique et notre connexion régionale.

Infrastructures sportives

Le projet Polysports aux Fourches avance selon le calendrier prévu. Le mandat a été attribué et la planification est en cours d'élaboration. Les travaux débiteront à la fin de cette année, sous réserve des délais de livraison des équipements.

Manifestations culturelles

Fête du 3 Février ; Une collaboration a été initiée avec les nouvelles autorités de Laténa pour l'organisation de la traditionnelle fête du 3 Février. En parallèle, le calendrier de l'Avent animera notre commune durant tout le mois de décembre.

Hiver'Vita

Les nouvelles autorités poursuivent le développement du projet Hiver'Vita, dont le lancement est prévu pour début 2025. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de continuer de dynamiser les activités hivernales de nos communes.

Je vous souhaite une séance constructive et des délibérations fructueuses. J'espère que vos décisions auront été guidées par la sagesse et l'intérêt de notre communauté. Je vous souhaite également une agréable fin de soirée.

Avec mes salutations les plus cordiales depuis l'Amérique centrale.

8. Motions et proposition

Pas de prise de parole.

9. Interpellations et questions

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Ma question concerne le parking de la gare CFF : pour quelle raison les luminaires de ce parking restent-ils allumés toute la nuit alors que le reste de notre commune est plongé dans l'obscurité ?

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Les CFF sont une entité particulière, mais pour vous rassurer, un courrier leur a été envoyé le 10 octobre, resté sans réaction. C'est, semble-t-il, d'usage. Un rappel sera envoyé d'ici la mi-décembre de manière à pouvoir obtenir leur réaction et surtout les réponses qu'ils seront en mesure d'apporter alors que nous, de notre côté, nous avons fait tout ce que nous pouvions pour éteindre les luminaires de la commune.

Le Président rappelle que l'ultime séance du Conseil général aura lieu le 5 décembre 2024 à 19h00.

Le Président clôt la séance, il est 21h29.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Président

Le secrétaire

Yann Chalon

Nicolas Droz